



Rotary Nancy Stanislas

Bulletin n°38 du 17 mars 2009

Président 2008-2009 Pierre Bruart



« *Nourrir leurs rêves* »

D.K.LEE, président du Rotary International



« *Thème du mois de Mars: L'Alphabétisation* »

COMITE 2008-2009

Président

Pierre BRUART

T 03 83 44 44 03 P 06 08 46 75 12

scp.pierre-bruart@wanadoo.fr

Présidente Elue, Action Intérieure:

Catherine LEBON

T 03 83 32 96 14 P 03 83 32 34 26

scp.lmb@avocatline.com

Vice Présidente:

Michèle MOURTON-NEIGERT

T 03 83 90 35 20 P 06 07 19 22 58

mourton-neigert.michele@wanadoo.fr

Secrétaire/Camaraderie/Assiduité:

Bernard CASADAMONT

P 06 08 87 60 47

bcasa54@yahoo.fr

Trésorier: Richard RENAUDIN

T 03 83 67 69 00 P 06 07 46 42 43

rrenaudin@expertiscfe.fr

Protocole: Marc STANISIERE

T 03 83 35 58 34 P 06 11 33 09 51

difintermeuble@wanadoo.fr

Adjointe Protocole:

Michèle MOURTON-NEIGERT

T 03 83 90 35 20 P 06 07 19 22 58

mourton-neigert.michele@wanadoo.fr

Programme: Odile SCHMITT

T 03 83 35 39 17 P 06 62 22 39 17

odile.sch@free.fr

Bulletin: Daniel LECOMTE

T 03 83 35 99 00 P 06 07 25 24 48

lecomte.daniel@archilink.fr

Loto: Jean Christophe ERBSTEIN

T 03 83 28 43 65 P 06 07 38 74 44

jcerbstein@hotmail.com

Siège Social

Novotel Nancy Ouest 54520 Laxou

T 03 83 93 45 45 F 03 83 98 57 07

PROGRAMME DES PROCHAINES REUNIONS DU CLUB,



Mardi 24 Mars, déjeuner camaraderie.

Mercredi 25 Mars, Concert salle Poirel au profit de la recherche médicale nancéenne sur les maladies neurologiques

Contact Bernard Casadamont et Gérard Siest.

Mardi 31 Mars, déjeuner, conférence de Monsieur Gérard Métauer

« Les matériaux en condition extrême ».

21-24 Juin 100^{ème} Convention Internationale du Rotary à Birmingham.

Contact district: Francoise Hayo 06 15 16 22 66.

27 Juin 2009 Assemblée de District à Yutz

Conférence de Michèle KESSLER du 10 mars ,



Michèle Kessler pendant sa conférence écoutée et appréciée par une assemblée très attentive.

Tout ce que vous voulez savoir sur l'assistance médicale à la procréation

Michèle Kessler

Un couple a le souhait d'avoir un enfant et a une vie sexuelle régulière. Dans ces conditions, le plus souvent, la grossesse survient naturellement dans un délai de quelques mois à parfois plus d'un an. La fécondation d'un gamète féminin, l'ovocyte par un gamète masculin, le spermatozoïde en est le point de départ. Elle est à l'origine de l'embryon, premier stade de développement d'un être humain. Après s'être implanté dans l'utérus de la femme, l'embryon s'y développe jusqu'à la naissance de l'enfant.

On estime qu'un couple sur 7 est amené à consulter un médecin au moins une fois pour une infertilité supposée et qu'un couple sur 10 suit des traitements pour remédier à cette infertilité définie par l'absence de grossesse après 2 ans d'une activité sexuelle régulière.

Après examens complémentaires effectués chez les 2 partenaires une stérilité peut être médicalement affirmée et 2 possibilités s'ouvrent alors : l'adoption ou la procréation médicalement assistée (PMA).

La PMA peut être intra conjugale ou avoir recours à un don de gamète (spermatozoïde ou ovocyte) ou d'embryon. Il s'agit alors d'un embryon surnuméraire cédé par un couple ayant fait une démarche de PMA et n'ayant plus de projet parental.

Les différentes techniques sont par ordre de complexité :

L'insémination artificielle qui consiste à amener directement dans l'utérus de la femme les spermatozoïdes de son conjoint ou d'un donneur

La fécondation in vitro (FIV) ou plusieurs ovocytes sont prélevés par ponction ovarienne, après administration d'un traitement hormonal, mis dans une boîte de culture et mis en contact avec des spermatozoïdes.

Dans certains cas un seul spermatozoïde prélevé chirurgicalement dans les voies génitales masculines ou directement dans le testicule, peut être directement injecté dans l'ovocyte. On parle alors d'ICSI (injection intracytoplasmique de spermatozoïde).

Si la fécondation a lieu, plusieurs embryons vont se développer et 1 à 2 vont être déposés dans l'utérus 2 à 6 jours après la fécondation de façon à avoir les meilleures chances de grossesse tout en limitant le risque de grossesse multiple. Si le nombre des embryons obtenus est supérieur au nombre des embryons transférés, ils sont dits « surnuméraires » et congelés.

La FIV peut être complexifiée par la réalisation d'un diagnostic préimplantatoire qui consiste à sélectionner parmi les différents embryons obtenus celui qui est indemne de l'affection génétique (exemple de la mucoviscidose), chromosomique (exemple de la trisomie) ou de maladie liée au sexe (exemple de l'hémophilie) ayant le plus souvent déjà gravement atteint plusieurs enfants.

Depuis décembre 2006 il est possible, en France, de sélectionner à partir d'une série de tests réalisés sur des cellules d'embryons conçus in vitro, des embryons porteurs de cellules saines susceptibles de sauver un frère ou une sœur ainé(e). Des cellules seront alors prélevées sur le cordon ombilical ou dans la moelle osseuse de l'enfant pour être injectées au frère ou à la sœur malade. On parle alors de « bébé médicament » ou du « double espoir ».

Les grands principes juridiques de la PMA sont contenus dans la loi de Bioéthique n° 2004-800 du 6 août 2004 et leur mise en application est confiée à l'agence de la Biomédecine.

La mise en œuvre de la PMA est indiquée lorsque le couple se trouve face à une infertilité médicalement constatée ou pour éviter la transmission d'une maladie grave à l'enfant ou à l'un des membres du couple.

Elle se pratique dans des établissements autorisés et par des praticiens agréés pour ces activités.

Le couple (un homme et une femme) doivent être en âge de procréer et marié ou en mesure de justifier d'au moins 2 ans de vie commune.

En France il est interdit de faire appel à une « mère porteuse » et d'avoir recours à un double don de gamètes.

L'anonymat, la gratuité et le volontariat sont les grands principes sur lesquels reposent le don de gamètes et l'accueil d'embryons

Quelques chiffres en 2006

54179 inséminations artificielles

65413 cycles de fécondation in vitro

9,5% des inséminations artificielles avec gamètes d'un donneur

3% des FIV avec gamètes d'un donneur

20042 enfants nés de la PMA dont 1228 avec don de gamètes

Réunion statutaire du 17 Mars 2009, au Novotel

La réunion est présidée par Pierre BRUART

Participants :

Patrick ALLIGAND, Jack BASTICK, Jean-Philippe BOLLE, Jacques BRUART, Pierre BRUART, Charles BRUNNER, Bernard CASADAMONT, Yves CHEVALLEY, Guy COMBREMONT, Didier CONRARD, Jacques DESTREZ, Gilles DUPONT, Roland ERBSTEIN, Bernard GUERRIER de DUMAST, Etienne IGNACE, Michèle JACQUES, Yves KESSLER, Catherine LEBON, Daniel LECOMTE, Bertrand LOEVENBRUCK, Vincent LOQUET, Pierre-Michel MONNE, Michèle NEIGERT-MOURTON, Sylvie PETIOT, Joël PIERRE, Claude SICARD, Gérard SIEST, Jean VALLEE, Michel VIVIER, Laurent ZABEE.

Invités :

du R.C.HAGONDANGE : Henri PELOURDEAU, past-Gouverneur et responsable de la Fondation pour le District
du R.C.THIONVILLE Porte de France : Henri FERRETTI, Gouverneur élu et Daniel FABBRO, Gouverneur nommé
du R.C.EPINAL : Gilbert L' HOMME, responsable des AIPM pour le District
du R.C.NANCY Majorelle : François DIDIER, Marc BRUART, Bertrand DENIS et Danièle GUILLERMIN
Dinorah, notre student-exchange
Jean-Denis SOULIS, notre conférencier.

Carnet :

Bon anniversaire à Marc STANISIERE, le 17 Mars
Bonne fête à Patrick ALLIGAND, le 17 Mars

Courriers reçus :

- Lettre du District n° 9
- Invitation à l'Assemblée Générale de « A chacun son Cap »

Infos rotariennes :

- Le R.C.NANCY, Club doyen de notre agglomération fête son 80^{ème} anniversaire le 24 Avril, dans les grands salons de l' Hôtel de Ville.
Notre Club recherche des talents pour participer à l' animation de la soirée. Catherine LEBON coordonne toutes les bonnes volontés de notre Club.
Le Président souhaite une participation active de notre Club.
- L' AFNI organise sa soirée de gala le 20 Mars, au Grand Hôtel de la Reine.
 - Une grande soirée musicale est organisée par les Rotary Clubs de NANCY et de TOUL, le 25 Mars, salle POIREL, au profit de la recherche médicale nancéenne sur les maladies neurologiques.
Des billets d' entrée sont proposées aux membres du Club
- François DIDIER, Président de NANCY Majorelle nous invite à une soirée « Zen Attitude », le Vendredi 3 Avril 2009, à l' hôtel IBIS de Vandoeuvre, pour découvrir les vertus de la vanille et de ses huiles essentielles et s' initier aux trésors de la cuisine malgache.

Présences extérieures

- I. Bernard BOURION, Sylvie PETIOT et Vincent LOQUET à une réunion de la Commission « Recrutement »

II.

Conférence

Jean-Denis SOULIS , chargé du Développement au sein de URJAH Lorraine, nous expose l' originalité de l' offre de son organisme auprès des jeunes.

Plus qu' un simple logement, URJAH Lorraine, à travers ses résidences , offre un ensemble d' installations et de services pour le logement , la restauration et l' insertion sociale et professionnelle des jeunes (apprentis, en formation, salariés ou étudiants) âgés de 16 à 30 ans, célibataires, en couple, avec ou sans enfants.

L' accueil est proposé même pour de courtes périodes, et les résidents peuvent bénéficier de l' APL, ce qui contribue à un coût très réduit.

Sur Nancy, il semble que l' offre réponde à peu près à la demande.

Pour compte-rendu : Bernard CASADAMONT



Conférence de Monsieur Jean Denis Soulis *« l'Habitat des jeunes »*

L'UNION REGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES – LORRAINE :

A L'ORIGINE :

Mouvement d'éducation populaire, les Foyers de Jeunes Travailleurs sont nés et se sont développés après 1945 dans les conditions difficiles de l'après-guerre. Les années 1950 sont marquées par deux phénomènes de fond très importants : la crise du logement et l'exode rural. Les jeunes qui migrent massivement vers les villes vivent alors une rupture sociale et familiale, voulue ou subie, à laquelle s'ajoutent des difficultés à se loger et se nourrir dans des conditions correctes. Pourtant les jeunes déplacés ont du travail, mais leurs revenus sont faibles. Face à ce problème, de nombreuses initiatives fleurissent un peu partout. Elles émanent de bénévoles souvent issus du militantisme social, d'origine confessionnelle ou non. De nombreux foyers pour jeunes travailleurs sont créés mais sont au départ isolés. Du regroupement d'une vingtaine de foyers, naît en 1955 une association dénommée « Union nationale des foyers de jeunes travailleurs » devenue en 2006 l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ). Aujourd'hui forte de plus de 50 ans d'existence, elle unit près de 350 adhérents en France, qui proposent près de 400 sites d'accueil et 42000 logements.

EN LORRAINE

Dans notre région, le mouvement UNHAJ est représenté par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes de Lorraine.

Le logement des jeunes, leur socialisation par l'habitat et l'accès à l'autonomie **sont des missions centrales pour l'URHAJ Lorraine et ses 10 adhérents :**

7 structures gestionnaires de Résidences Habitat Jeunes-FJT

3 Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes

Pour faciliter les parcours des jeunes et répondre à leur besoin, les adhérents URHAJ Lorraine proposent aux jeunes :

- des solutions de logement financièrement accessibles,
- la possibilité d'un accompagnement dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement repose sur un ensemble de moyens matériels et humains, et d'actions.

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), c'est ...

- **25 sites et plus de 1100 logements**, dans les 4 départements lorrains ; ils accueillent et accompagnent **5000 jeunes de 16 à 30 ans**,
- un **réseau de professionnels** travaillant en complémentarité avec les partenaires de la formation, l'emploi et l'insertion : *CFA, organismes de formation, Missions Locales, Services publics de l'Emploi, Entreprises, ...*

une structure d'animation régionale, **partenaire pour les collectivités** locales et territoriales, **pour les bailleurs** privés et publics qui souhaitent développer des solutions d'habitats pour les jeunes,

QUELS JEUNES SONT ACCUEILLIS ? SUR QUELLE DUREE ?

Les adhérents URHAJ Lorraine accueillent des jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion professionnelle :

- salariés, intérimaires, apprentis ou en alternance
- en formation professionnelle ou étudiants
- o stagiaires
- o en construction de projet professionnel (demandeurs d'emploi, ...)

Ils peuvent à la fois :

- proposer aux jeunes des solutions de logement **transitoires**
- les accompagner **vers un logement autonome**
- **Ils proposent ainsi des solutions adaptées** aux multiples situations vécues par les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et à leur besoins de mobilité (alternance, premier emploi, stage, ...)

- **LES LIEUX D'ACCUEIL EN LORRAINE** Ce sont :

- **Des RESIDENCES HABITATS JEUNES - FJT** ; elles proposent :
des logements meublés et confortables, dans un habitat de qualité et proche des infrastructures ;
- **des services**, pour faciliter le quotidien : restauration, veilleur de nuit, laverie, accès internet, bibliothèque, salle de sport, espaces santé ...
- **une redevance "tout compris"** (eau, énergies, services...), l'accès aux aides au logement
- La possibilité d'**un accompagnement par des professionnels**, tout au long du parcours résidentiel :
Ex : soutien aux démarches, suivi emploi et formation, accès au logement autonome, animations, actions thématiques, ...

Des COMITÉS LOCAUX POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

- Ils assurent plusieurs missions :
 - **Accompagner les jeunes dans leur recherche de logement** et tout au long de leur parcours résidentiel,
 - Assurer un rôle de **médiation auprès des bailleurs** privés, publics, et des structures offrant des solutions d'accueil transitoire ;
 - **Informers les jeunes**, pour créer avec eux les conditions de leur autonomie : droits/obligations en matière de logement, gestion de budget, ...
 - **rechercher des solutions** aux besoins des publics jeunes (accès et/ou maintien dans le logement, ...) et pour cela développer des partenariats avec les acteurs locaux.

QUELQUES CHIFFRES :

> Nombre de logements

La densité des logements URHAJ représente 2,2 logements pour 1000 jeunes. Face à une demande croissante, l'URHAJ encourage la construction et la réhabilitation de logements pour les jeunes, dans le cadre d'un programme développement national (2007-2009), soutenu par l'État et la Caisse des Dépôts. Des réflexions sont menées dans plusieurs secteurs de la région. Certains équipements ont été mis en service, comme à Yutz, où un établissements de 60 studios et appartements, rattaché au Foyer de Jeunes de Travailleurs de Thionville, a ouvert ses portes, en novembre 2007.

> La majorité des résidents a entre 20 et 25 ans

	France	Lorraine
Moins de 20 ans :	29 %	32 %
20 - 25 ans :	52 %	52 %
25 - 30 ans :	19 %	16 %

> Un peu plus d'hommes

	France	Lorraine
Hommes :	61 %	66 %
Femmes :	39 %	34 %

> Pourquoi viennent-ils dans les réseau Habitat Jeunes ?

En Lorraine comme dans toutes les régions, la principale raison qui amène les jeunes dans les logements URHAJ, c'est la simplicité de l'accueil : pas de dépôt de garantie, pas de caution des parents, pas d'exigence d'emploi stable ni de haut salaire exigé. Les avantages financiers (loyers inférieurs au marché ; APL versée directement, sans « mois de carence », à l'établissement gestionnaire) constituent un autre atout pour les jeunes.

France :

1. Plus pratique, moins de formalités
2. Une solution logement dans un marché saturé
3. Moins cher
4. Envoyé par un tiers institutionnel
5. Habiter là où vivent d'autres jeunes

Lorraine:

1. Plus pratique, moins de formalités
2. Moins cher
3. Envoyé par un tiers institutionnel
4. Une solution logement dans un marché saturé
5. Habiter là où vivent d'autres jeunes

> Davantage de jeunes en formation ou en insertion professionnelle

Le taux d'activité des jeunes de 15 à 29 ans est plus élevé en Lorraine (58 %) que sur le reste du territoire (51 %). Pourtant, dans les logements gérés par les adhérents de l'URHAJ, on trouve moins de jeunes actifs, en poste, qu'au niveau national. Le marché du logement étant globalement moins tendu en Lorraine qu'ailleurs, les jeunes actifs ont plus facilement accès au logement de « droit commun ». Les « solutions habitat » proposées par l'URHAJ restent particulièrement bien adaptées aux jeunes en formation, de « passage » dans la région, et aux jeunes en phase d'insertion. Plus de 40 % des jeunes sont stagiaires ou apprentis.

	France	Lorraine
CDI temps plein :	15 %	11 %
Contrats « précaires » : (CDI temps partiel, CDD, etc.)	22 %	22 %
En insertion professionnelle : (Contrats de qualification, etc.)	4 %	5,5 %
Stagiaires en formation :	16 %	22,5 %
Étudiants et scolaires :	17 %	16,5 %

Apprentis :	15 %	18 %
Demandeurs d'emplois :	8 %	4 %
Non renseigné :	3 %	0,5 %

> Les résidents en Lorraine séjournent plus longtemps

Mais c'est vrai aussi, de façon générale, dans les autres régions.

La proportion plus importante de jeunes en formation (stages de longue durée, contrats d'apprentissage) est une spécificité régionale qui permet d'expliquer que près de la moitié des résidents séjournent plus de 6 mois.

	France	Lorraine
- de 3 mois	46 %	37 %
Entre 3 et 6 mois	17 %	20 %
Entre 6 mois et 1 an :	19 %	23 %
+ d'un an :	18 %	21 %

LA CARTE DES ADHERENTS URHAJ LORRAINE



Pierre Bruart avec François Didier, actuel Président du RC Nancy Majorelle et M. Jean Denis Soulis, conférencier du jour.